

Suivi de la condition du site

Si le bien proposé finit par être inscrit sur la liste du patrimoine mondial, le Comité d'intendance du site du patrimoine mondial de Grand-Pré rédigera un rapport avec ses principaux partenaires sur l'état de conservation du bien et contribuera au rapport rédigé par le Canada à l'intention du Comité du patrimoine mondial. [[hyperlink GPWHSSB to "role of the Stewardship Board" in "Management of the Site"](#)]

Aux termes des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, les États parties sont tenus de faire rapport, selon un cycle de six ans, sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial qui relèvent de leur administration.

Activités de suivi en place

Diverses agences dont la sphère de compétences vise diverses composantes du bien proposé assurent le suivi des ressources dont elles sont responsables.

Ainsi Parcs Canada veille à l'état des ressources culturelles, à l'expérience des visiteurs ainsi qu'à la compréhension et à l'appréciation que le public a du lieu historique national du Canada de Grand-Pré.

Sur la scène provinciale, c'est le ministère de l'Agriculture qui veille à l'état des digues, des aboiteaux et du drainage des digues. Le ministère des Transports et du Renouvellement des infrastructures veille à l'état du réseau routier et des infrastructures connexes.

Enfin, la municipalité du comté de Kings surveille les activités qui sont permises dans le bien proposé et sur le territoire environnant.

À l'heure actuelle, il n'existe pas un rapport unique visant l'ensemble du bien proposé. Un certain nombre de rapports couvrent toutefois des composantes particulières du bien proposé. Parmi celles-ci, citons des composantes qui relèvent de l'Agence Parcs Canada. Le ministère de l'Agriculture a aussi préparé des rapports internes sur l'état des digues.

Il existe en outre des rapports sur la recherche archéologique qui a été menée en vertu de permis pour la recherche patrimoniale émis par le Nova Scotia Museum. Des rapports existent aussi sur la recherche menée en vertu de permis archéologiques délivrés par Parcs Canada et visant les terres administrées par Parcs Canada.

Enfin il y a des rapports sur d'autres projets de recherche. Une liste exhaustive de ces divers rapports de recherche se retrouve dans la Strategy for the Management and Conservation of Archaeological Heritage in Grand Pré and Area.

Activités futures de suivi

Toutes les sphères de compétences adopteront une approche concertée à l'égard du suivi. À cette fin, elles adopteront un format semblable pour leurs rapports. Chacune mettra ainsi l'accent sur les mesures du rendement relativement aux objectifs cités dans le Management Plan for the Landscape of Grand-Pré :

But 1 : Protéger le bien proposé et la vocation communautaire et agricole de celui-ci ainsi que favoriser son appréciation.

But 2 : Enrichir la destination touristique existante au moyen de la promotion d'une vaste reconnaissance, compréhension et appréciation des valeurs éducationnelles et culturelles représentées par le bien proposé pour inscription.

But 3 : Inspirer un profond sentiment de fierté partagée et instaurer une gestion communautaire à l'égard de la protection, de l'interprétation et de la promotion du bien proposé pour inscription.

Certains des indicateurs seront évalués grâce à un programme coordonné de suivi. Ce sont notamment :

- **Suivi du changement du littoral :** ceci relève du ministère de l'Agriculture, de la municipalité du comté de Kings et du Service canadien de la faune.
- **Suivi de l'état des sites archéologiques :** ceci relève de Parcs Canada et du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine (Division du Patrimoine).
- **Suivi des visiteurs et de leur niveau de satisfaction :** ceci met en cause Destination Southwest Nova, la Société Promotion Grand-Pré de même que Parcs Canada.

Indicateurs de suivi

La liste expose les indicateurs sur lesquels le Comité d'intendance du site du patrimoine mondial de Grand-Pré fera rapport dans le but de décrire l'état du bien proposé. La liste indique également la périodicité du suivi et l'emplacement des dossiers

Intégrité du patrimoine archéologique (3 ans): Parcs Canada; ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine

Intégrité des monuments et de l'utilisation (3 ans): Parcs Canada

Pourcentage des terres consacrées à des fins agricoles sur le bien proposé et dans la zone tampon (5 ans): Municipalité du comté de Kings

Intégrité du marais, des digues, des principaux tracés de drainage, des marais salés et du littoral; état des clapets des aboiteaux (5 ans): Ministère de l'Agriculture, Grand Pré Marsh Body, Service canadien de la faune, Municipalité du comté de Kings

Intégrité des tracés des routes historiques et du modèle d'établissement sur les hauteurs (5 ans): Municipalité du comté de Kings

Accroissement de la visibilité (3 ans): Ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine; Société Promotion Grand-Pré; Parcs Canada

Incidence de la collaboration des intervenants et des autorités en vue de conserver les sites archéologiques et autres formes patrimoniales (annuellement): Parcs Canada; ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine – Division du Patrimoine

Nombre de visiteurs acadiens dans la région (5 ans): Société Promotion Grand-Pré, Parcs Canada

Nombre de projets de recherche (3 ans): Parcs Canada; ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine – Division du Patrimoine

Coordination des activités de suivi

Il incombe au Comité d'intendance du site du patrimoine mondial de Grand-Pré de coordonner le suivi du bien proposé. Les données découlant de ce suivi pourront être obtenues en s'adressant au coordonnateur de la gestion du site à l'adresse suivante :

Comité d'intendance du site du patrimoine mondial de Grand-Pré

35, rue Webster
Kentville (Nouvelle-Écosse)
Canada B4N 1H4
tél : (902) 678-2298
fax : (902)678-2324

Un rapport d'étape annuel sera établi et diffusé au grand public par le truchement du site Internet.